



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
21 juin 2024

POUVOIR

A retourner de préférence avant le **21 juin 2024** au CFC par email (juridique@cfcopies.com) ou par voie postale (CFC – 18 rue du 4 septembre 75002 PARIS) ou à remettre à un membre du **Collège des éditeurs de presse**

Le présent pouvoir ne peut être attribué qu'à un membre du Collège des éditeurs de presse. Son attribution au Gérant ou à un membre d'un autre Collège entraînera sa nullité.

Les pouvoirs transmis au CFC sans indication de mandataire sont répartis entre les représentants du Collège presse siégeant au Comité et présents à l'Assemblée Générale.

Je soussigné(e)

donne pouvoir à M

de voter au nom de (la société)

que je représente, sur toute question inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira le 21 juin 2024.

Date et signature



REUNION DU COLLEGE DES EDITEURS DE PRESSE
21 juin 2024

POUVOIR

A retourner de préférence avant le **21 juin 2024** au CFC par email (juridique@cfcopies.com) ou par voie postale (CFC – 18 rue du 4 septembre 75002 PARIS) ou à remettre à un membre du **Collège des éditeurs de presse**

Le présent pouvoir ne peut être attribué qu'à un membre du Collège des éditeurs de presse. Son attribution au Gérant ou à un membre d'un autre Collège entraînera sa nullité.

Je soussigné(e)

donne pouvoir à M

de voter au nom de (la société)

que je représente, sur toute question inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Collège des éditeurs de presse qui se réunira le 21 juin 2024.

Date et signature